



Accident en stationnement non responsable

Par **carpentier**, le **03/06/2008** à **19:59**

Bonjour, dimanche 25 mai, un véhicule venait, après avoir traversé la route emboutir ma voiture qui était stationnée en face de chez moi sur une pelouse bordant un trottoir, véhicules hors d'état (les deux), limitation de vitesse 50 km/h, mon véhicule est projeté à environ 5 m, voilà pour les détails.

N'étant pas présent au moment des faits, mon épouse se charge de prendre les coordonnées du conducteur afin qu'il repasse pour le constat, ce qu'il fit l'après midi. Ce "brave" monsieur me sortit un constat sur lequel figurait quelques traits obliques, parallèles, et me dit que c'était un vieux constat qu'il avait dans sa voiture et que les traits c'était quelqu'un qui s'était amusé, bref à mes yeux rien de bien grave, nous remplissons ledit constat, en précisant ma non présence dans mon véhicule stationné, "l'éclatement du pneu" et la perte de contrôle du véhicule responsable, le nom de la rue ou eu lieu l'accident et les signatures. Quel ne fut pas ma stupeur après avoir déposé le constat à ma compagnie (la MACIF) quand on m'appela pour me dire que j'avais les tords partagés étant donné que je n'étais pas stationné dans le parking, depuis ce temps là je ne cesse d'expliquer qu'il n'y a pas de parking dans toute cette rue, que les traits ne précisent en rien que c'est un parking car je n'aurai pas accepté un tel constat, j'ai envoyé des photos qui ont été prises par mon fils où l'on voit mon véhicule à l'endroit où il a été poussé, des photos de l'emplacement où était garé mon véhicule car l'herbe est jaunie, de plus les traits sur le schéma sont faits dans le sens inverse de la circulation, donc s'il y avait eu un parking il aurait fallu faire demi-tour pour s'y garer, maintenant on me demande une attestation de la mairie stipulant que dans cette rue il n'y a pas de parking, il paraît que dans le code des assurances, quelqu'un qui vient vous emboutir est automatiquement en tort, pouvez-vous me donner un article qui stipule tout cela et faire la démonstration de leur mauvaise foi.

en vous remerciant très fortement, cordialement

Par **jeetendra**, le **04/06/2008** à **08:25**

bonjour, la visiblement votre assureur est de très mauvaise foi, par contre avez vous correctement mentionné tout sur votre partie du constat d'accident automobile, je me demande si vous ne vous êtes pas fait avoir par le conducteur responsable des dommages, aviez vous des témoins lors de l'accident, des photos, tous ses éléments pourront vous servir en cas de contestation, par contre je me demande si les erreurs ne viennent pas du constat d'accident automobile, courage à vous, cordialement